



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 8 décembre 2022 -

Délibération n°5.1.08/12/2022 relative à la labellisation des associations étudiantes 2022-2023

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Labellisation des associations étudiantes 2022-2023

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 15

Membres représentés : 6

Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la labellisation des associations étudiantes 2022-2023, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 15 décembre 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 05 JAN. 2023

Transmise au recteur le : 05 JAN. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Demande de labellisation des associations étudiantes

	Association	Site USMB	Avis commission vie des campus
1	ACUA	ANNECY-LE-VIEUX	Favorable
2	AJES	JACOB-BELLECOMBETTE	Favorable sous réserve que l'association fournisse le procès verbal de l'assemblée générale, avant le 05/12/2022.
3	ASUSMB	JACOB-BELLECOMBETTE	Favorable sous réserve que l'association soit constituée d'au moins 2/3 d'étudiants afin de respecter la composition permettant d'être éligible à la labellisation, avant le 05/12/2022.
4	BDE GENIE CIVIL - ALPHA LEO	BOURGET-DU-LAC	Favorable
5	BDE IAE ALL STAR	ANNECY-LE-VIEUX	Favorable
6	BDE QLIO	ANNECY-LE-VIEUX	Favorable
7	DUT FREE	BOURGET-DU-LAC	Favorable sous réserve que l'association suive un atelier du SVEC sur les aspects financiers, avant la prochaine commission FSDIE du 23/02/2023.
8	ETUDEBROUILLE	JACOB-BELLECOMBETTE	Défavorable car il manque plusieurs documents
9	GUIPSI	ANNECY-LE-VIEUX	Favorable sous réserve que l'association suive un atelier du SVEC sur les aspects financiers, avant la prochaine commission FSDIE du 23/02/2023.
10	M2DJ	JACOB-BELLECOMBETTE	Favorable
11	POLYBOT	ANNECY-LE-VIEUX	Favorable sous réserve que l'association fournisse le bilan financier avant le 05/12/2022.
12	PRISM	BOURGET-DU-LAC	Favorable
13	REDS SOCS	JACOB-BELLECOMBETTE	Favorable
14	SAND BROTHERS	BOURGET-DU-LAC	Favorable sous réserve que l'association fournisse l'attestation de responsabilité civile avant le 05/12/2022.
15	TOUR DU MONDE AU MANEGE	JACOB-BELLECOMBETTE	Favorable